

*Science et Culture,
Innovation* est un label
national, attribué après
évaluation par le ministère
en charge de la recherche
à des structures ayant
des activités de culture
scientifique, technique
et industrielle.



Les centres
Science & Culture,
Innovation agissent:



À l'interface de la science,
de l'innovation et de la société,
pour tous les publics...





...au cœur des réseaux scientifiques, culturels, technologiques, éducatifs, industriels,...

Un label national...

Depuis 2008, le ministère en charge de la recherche décerne le label *Science & Culture, Innovation*, gage de qualité, à des structures locales réparties sur le territoire national, en métropole comme dans les collectivités territoriales situées outre-mer. Quelles que soient leur implantation et leur taille, ces centres de sciences doivent satisfaire à trois exigences fondamentales, qui correspondent à leur cœur de métier, à leurs missions et à leur mode de gouvernance :

- se poser en « tête de réseau territorial », chargée d'animer le réseau de culture scientifique, technique et industrielle à l'intérieur d'un périmètre bien identifié (région, département...);
- être un acteur de la médiation scientifique, technique et industrielle et du dialogue science-société : remplir le rôle de médiateur entre le monde de la recherche et de l'innovation et l'ensemble des composantes de la société ;
- avoir un système d'organisation leur permettant d'atteindre ces objectifs : assurer une bonne gestion des ressources humaines et financières, définir et mettre en œuvre des actions de culture scientifique et technique dans le cadre d'une stratégie claire et solide.

Un référentiel qualité, élaboré par un groupe de travail, décline ces trois exigences en un ensemble de critères d'évaluation qui constituent le socle du label.

Le label *Science & Culture, Innovation* est décerné pour une durée maximale de 4 ans.

...attribué à des structures locales

Répartis sur l'ensemble du territoire national, les centres de sciences titulaires du label *Science & Culture, Innovation* sont des structures aux statuts divers : associations pour la plupart, mais aussi services municipaux et départementaux ou rattachés à une grande école. De tailles différentes, ces structures, qui ont toutes au moins deux années d'existence, partagent des valeurs communes : elles s'adressent à tous les publics, interviennent dans un ensemble varié de champs thématiques et couvrent un large spectre de disciplines scientifiques.

Selon son implantation territoriale et les moyens dont il dispose, chaque centre labellisé possède sa manière propre de répondre sur le terrain aux trois exigences fondamentales qui déterminent l'obtention du label :

– le rôle de « tête de réseau territorial » se fonde sur une bonne connaissance de l'environnement : la structure labellisée identifie, anime et coordonne le réseau des acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle sur son territoire ; elle établit des partenariats avec l'ensemble des acteurs concernés par ses missions ; elle valorise l'activité locale de recherche et d'innovation ; elle remplit le rôle de centre de ressources ; elle organise et coordonne des manifestations de culture scientifique à destination de tous les publics ; elle met en œuvre une politique de formation à la médiation scientifique ; plus généralement, un centre de sciences titulaire du label compte parmi ses missions de participer pleinement au développement d'une dynamique de CSTI non seulement locale, mais aussi nationale, européenne et internationale.

– un centre labellisé propose et met en œuvre une politique de médiation scientifique, industrielle et technique quand il informe le grand public et l'invite à échanger avec les scientifiques de tous horizons, favorisant ainsi la synergie entre science, innovation et société ; il est également porteur d'une mission de programmation culturelle et en charge d'activités relevant de l'ingénierie culturelle.

– le mode de gouvernance d'un centre de sciences est adapté à son contexte local ; ce sont néanmoins toutes les structures labellisées qui veillent à posséder un conseil scientifique permanent, garant de la qualité des expositions, des animations et des publications réalisées par le centre.

Une professionnalisation de l'action territoriale pour une valorisation nationale

Les structures titulaires du label s'inscrivent de manière volontaire dans une démarche qualité qui vise à une amélioration continue, à la fois individuelle et collective – simultanément de la qualité des prestations de chaque centre de sciences et de l'ensemble du réseau des labellisés.

L'évaluation conduite dans le cadre de la labellisation suscite d'abord une prise de conscience individuelle, à l'échelle du centre de sciences. Elle permet d'identifier les points forts de la structure, ses faiblesses, les perspectives qui caractérisent plus particulièrement l'activité de chaque structure candidate et le territoire sur lequel elle déploie son action. Avec cet outil leur permettant d'améliorer le pilotage et le suivi de leur activité, les centres peuvent travailler à corriger les faiblesses constatées, explorer des perspectives pour faire face aux risques perçus, s'engager dans les voies identifiées comme les plus prometteuses.

C'est également à plus vaste échelle que le réseau des structures labellisées s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Une action collective mobilisant l'ensemble des centres concernés est en effet facilitée par le caractère national du label *Science & Culture, Innovation*. Elle peut prendre diverses formes : partage de bonnes pratiques, mutualisation de méthodes et d'outils innovants, élaboration d'une stratégie globale de développement, ouverture à de nouveaux partenariats...

Les garanties du label

Pour les partenaires et le public, le label *Science & Culture, Innovation* constitue une garantie de qualité, et ce d'abord par la marque de reconnaissance nationale qu'il représente.

Le label distingue des structures de culture scientifique, technique et industrielle et atteste la pertinence de la réponse apportée sur le terrain à des exigences fondamentales par les centres labellisés :

- le professionnalisme des acteurs de médiation scientifique et technique et leur implication dans l'animation du réseau local et national ;
- le lien constant avec la recherche et l'innovation, qu'elles soient publiques ou privées, mais aussi avec l'ensemble des acteurs de terrain ;
- la validité scientifique, garantie à la fois par les compétences du personnel des centres labellisés, salariés et bénévoles, et par la présence d'un comité scientifique permanent.

Enfin, l'attribution du label *Science & Culture, Innovation* accompagne la recomposition du réseau des centres de sciences. Les liens entre les structures bénéficiaires se renforcent et se développent, ils facilitent la mutualisation des actions et le partage de bonnes pratiques. Ces perspectives vont toutes dans le sens d'une efficacité accrue et d'une meilleure réponse aux besoins des partenaires et aux attentes du public.

Pour la structure labellisée, la reconnaissance de la qualité de son action par le biais du label *Science & Culture, Innovation* fait l'objet d'une promulgation dans les publications officielles de la République, qui renforce sa visibilité auprès de l'ensemble des services de l'État.

Pour le ministère en charge de la recherche et plus généralement pour l'État, la création du label *Science & Culture, Innovation* a, dans un premier temps, mis en place les conditions pour un dispositif d'évaluation rigoureux. Il est désormais possible de compter sur l'appui d'un réseau national dont la qualité des actions est reconnue et d'accompagner ainsi au mieux une politique de recherche et d'innovation locale en prise avec les réalités complexes de la culture scientifique, technique et industrielle dans les régions. Le maillage territorial que permet le label va dans le sens d'une politique de médiation scientifique ouverte, en France et à l'échelle internationale.

Le processus d'attribution du label

Les structures menant depuis au moins deux ans des activités de culture scientifique, technique et industrielle, multithématiques et destinées à tous les publics, peuvent être candidates au label *Science & Culture, Innovation*.

Elles constituent un dossier de candidature, qui est d'abord instruit au sein du ministère en charge de la recherche, par le Délégué régional à la recherche et à la technologie de la région concernée. Chaque dossier est ensuite examiné par un comité de labellisation assisté d'un expert en culture scientifique et d'un expert financier et présidé par Pierre Encrenaz, membre de l'Institut.

Lors des séances du comité de labellisation, qui se tiennent au moins une fois par an, chaque dossier examiné fait l'objet de plusieurs rapports : de la part du Délégué régional à la recherche et à la technologie, des deux membres du comité ayant instruit le dossier en tant que rapporteurs, de l'expert en culture scientifique et de l'expert financier. La présentation de ces rapports est suivie d'un débat collectif. À l'issue d'une délibération, le comité de labellisation décide de manière consensuelle d'attribuer ou non le label *Science & Culture, Innovation*.

Une visite sur site peut être diligentée pour un examen complémentaire sur place, dans le cas où des doutes fondés sont formulés au sujet d'un ou de plusieurs éléments du dossier.

Une notification de labellisation (ou, le cas échéant, de visite sur site ou de non-labellisation) est ensuite envoyée à la structure candidate par le ministère en charge de la recherche. La décision finale du comité y est mentionnée, de manière circonstanciée : les points forts du dossier sont relevés, ainsi que, plus précisément, les bonnes pratiques susceptibles d'être développées et étendues à l'ensemble du réseau des structures labellisées ; sont aussi suggérées des pistes d'amélioration à la mise en œuvre desquelles le comité s'intéresse durant toute la durée de validité du label.

Les structures ayant satisfait à l'examen du comité font collectivement l'objet d'une parution dans les publications officielles de la République et reçoivent à titre individuel un certificat de labellisation *Science & Culture, Innovation* valable pour une durée maximale de 4 ans.

Genèse du label

2006

Rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche et décision de création d'un label de qualité pour les Centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) et autres structures similaires

Automne 2006

Constitution d'un groupe de travail mixte, composé de représentants du ministère délégué à la Recherche et de membres de la Réunion des CCSTI

2 mai 2007

Signature du protocole de labellisation entre le ministre délégué à la Recherche et la présidente de la Réunion des CCSTI

Décembre 2007 - Janvier 2008

Première session du comité de labellisation

Juin 2008

Deuxième session du comité de labellisation

Été 2008

Parution des premières décisions de labellisation au *Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*

Hiver 2008

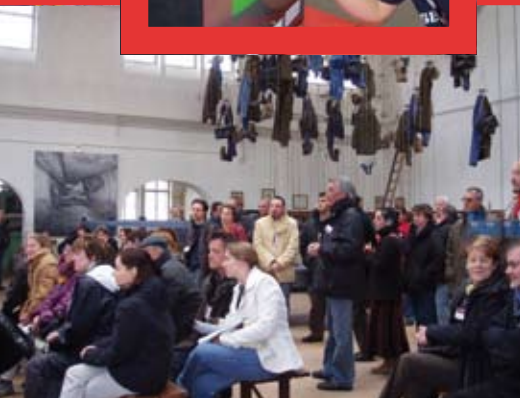
Remise de leur certificat aux 26 premiers CCSTI labellisés

Pour se porter candidat ou pour en savoir plus sur le label *Science & Culture, Innovation*

Tous les renseignements utiles sur le site :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23658/label-science-et-culture-innovation.html>

... au plus près du public,
dans les zones urbaines
et rurales...





... par toutes formes de médiation,
permanente ou ponctuelle,
dans ou hors les murs, à travers
tout leur territoire.

WIE



Science & Culture, Innovation

Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

1, rue Descartes 75231 Paris Cedex 05

Tél. 01 55 55 96 20

[http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/
cid23658/label-science-et-culture-innovation.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23658/label-science-et-culture-innovation.html)

Conception graphique

Atelier de création graphique, 2009

Crédits photos

ABRET © DR | Cap Sciences Bordeaux © Cap sciences | Cap Sciences © Expo eau Cap sciences / Expo Mammouth Cap sciences | Ccsti La Rotonde © G. Valois / La Rotonde | Ccsti Laval © Ccsti de Laval | EUREKA © Galerie Euréka / Louis Hugonnard / Hubert Jeannin | Espace des Sciences © Claude Simonato | Kasciopé © Kasciopé | Lacq Odyssee © Sophie Limare | Nef © La Nef des sciences / Anne-Gaëlle Le Perchech / Virginie Fiesinger | Picardie © Phosphorescience Picardie | Relais Science © Relais d'sciences / S. Guichard | Science Animation © Science Animation | Science Réunion © Dr | Tds1 © Terre des Sciences | Turbine © Ccsti - La Turbine.